

Agen, mercredi 20 novembre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Décision modificative n°2

La Décision modificative n°2 se tiendra ce lundi 25 novembre à l'Hôtel du Département à Agen, à partir de 9 h 30. Réunis en session plénière, les 40 conseillers généraux pourront ainsi ajuster les décisions prises lors du vote du budget en mars dernier.

Plus de 30 dossiers seront examinés par l'Assemblée départementale, parmi lesquels :

- le **Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance 2014-2018**, afin de garantir aux mineurs une meilleure prise en charge dans le domaine médico-social
- la **création d'une mission d'information et d'évaluation intitulée « De l'eau pour adapter le territoire au changement climatique »**, visant à définir un plan d'actions et ainsi de réduire la vulnérabilité du Lot-et-Garonne à l'évolution climatique
- le **programme « Du beau, du bon, du local... dans nos cantines »**, afin d'introduire des produits locaux, frais, de saison... dans la restauration collective
- un **avenant au bail emphytéotique administratif avec le parc Walibi**, en vue du projet d'implantation d'une résidence touristique Manureva à Roquefort.

Les débats, qui se dérouleront sur une seule journée, seront retransmis en direct sur le site Internet du Conseil général : www.cg47.fr.

Contacts presse :

Jean-François Durante, Directeur de la Communication

Tél. : 05 53 69 45 95 / 06 42 57 86 49 / jfdurant@cg47.fr

Véronique Détery, Attachée de presse

Tél. : 05 53 69 42 88 / 06 43 72 60 52 / vedelery@cg47.fr

